



L'OCDE pointe l'implication des dirigeants d'entreprise dans les affaires de corruption

Dans 41% des affaires, des membres de la direction ont versé le pot-de-vin ou en ont autorisé le paiement, selon un rapport.

par LA RÉDACTION

L'Organisation pour la coopération et le développement économique lève le voile sur la corruption transnationale. L'OCDE a publié hier un rapport analysant plus de 400 affaires de corruption d'agents publics étrangers, par des entreprises ou des individus des 41 pays ayant signé la Convention anticorruption de l'organisation. Il en ressort une forte implication des dirigeants d'entreprises dans ces versements de pots-de-vin destinés à décrocher des contrats à l'export ou à faciliter des procédures de dédouanement.

«Dans 41% des affaires, des membres de la direction de l'entreprise ont versé le pot-de-vin ou en ont autorisé le paiement et dans 12% d'entre elles, le PDG de l'entreprise lui-même a été impliqué»,

indique l'OCDE. Il est donc nécessaire que la politique anticorruption de l'entreprise englobe «l'exemple de la direction», insiste l'organisation internationale. Lorsque les entreprises mettent au jour ces pratiques, elles le doivent d'abord aux audits internes (31% des cas) et aux diligences menées lors d'opérations de fusions-acquisitions (28%), d'où l'importance du rôle des comptables et auditeurs.

Des intermédiaires ont été impliqués dans 3 affaires sur 4. Ils étaient à 41% des agents, comme des agents commerciaux, des distributeurs et des courtiers locaux. Un gros tiers (35%) des intermédiaires ont été des filiales d'entreprise ou des structures situées dans des centres financiers ou des paradis fiscaux extraterritoriaux.

Le rapport montre aussi que près des deux tiers des affaires sont survenues

dans quatre secteurs seulement: les industries extractives (19%), la construction (15%), le transport et l'entreposage (15%) et le secteur de l'information et de la communication (10%). Le montant moyen d'un pot-de-vin est de 13,8 millions de dollars, ce qui représente en moyenne 10,9% de la valeur totale de la transaction concernée et 34,5% des bénéfices découlant de celle-ci.

Autre enseignement, le délai pour sanctionner une affaire de corruption prend de plus en plus de temps: 7,3 ans à partir de la naissance du délit. Sur le strict plan financier, le cumul des amendes imposées depuis 1999 atteint 5,23 milliards de dollars, dont un record de 1,8 milliard d'euros pour un seul groupe.